



## PREFECTURE DE LA SEINE-ET-MARNE

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES

1<sup>er</sup> Bureau  
Urbanisme, Aménagement et Cadre de Vie

**COMITE DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE L'ETAT**  
-----  
**AMENAGEMENT DE LA RN 104 ENTRE L'A 4 ET LA R.N 4**  
-----  
**REUNION du 10 OCTOBRE 2002**  
-----

Sous la présidence de M. le Préfet

**Assistaient à cette réunion :**

- MM. RODIER et de GUILBERT respectivement Directeur départemental de l'Équipement et Directeur départemental adjoint accompagné de MM. DICIANNI, BERTHELOT, CLOCHARD, TAVENOT, REMY, DEMARS
- M. BERROIR, Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt
- M. JACOMET, Office national des Forêts
- MM. LEYRAT et NOBECOURT, Direction régionale de l'Environnement
- M. VERNET, EPAMARNE
- M. JEDRZEJEZYK, Conseiller Régional d'Ile-de-France
- M. FRADIN, Conseil Régional
- Mme BRUNEL, Député
- Mme DELESSARD, Conseillère Générale
- M. EBLE, Conseiller Général
- MM. LE COMPAGNON et VIGOUROUX, SAN du Val Maubuée
- M. VACHEZ, Maire de NOISIEL
- M. BERNARD, Maire-Adjoint de EMERAINVILLE
- M. IGLESIAS, Maire-Adjoint de ROISSY-EN-BRIE
- M. ALBAREL, Services Techniques de LOGNES
- Mme BEAUDENON, Chambre de Commerce et d'Industrie de MELUN
- M. PHILIPPE, Président de l'Association de Défense du Cadre de Vie de EMERAINVILLE Malnoue
- MM. SARRE et DUQUESNE, Association de Défense du Cadre de Vie de EMERAINVILLE
- M. ROY, Président de l'Association RENARD
- MM HARDY et GARY, Association Seine-et-Marne Environnement
- M.ROUSSEAU, Président de l'Association de Défense du Cadre de Vie à PONTAULT-COMBAULT
- M. VAILLANT, Directeur des Actions Interministérielles, accompagné de Mme OTTAVI, Chef de Bureau Urbanisme, Aménagement et Cadre de Vie et Mme DUBOIS

**Excusés :**

- M. LARCHE, Président du Conseil Général
- M. GEOFFROY, Député
- Mme la Maire de ROISSY-EN-BRIE
- M. GROSPERRIN, Président de la Chambre des Métiers Seine-et-Marne Sud

**M. le Préfet** procède à l'installation du Comité de Suivi des Engagements de l'Etat relatifs au projet de mise à 2x3 voies de la route nationale 104 entre l'autoroute A4 et la route nationale 4. Ce Comité est prévu dans le cadre de la circulaire n° 92-71 du 15 décembre 1992 relative à la conduite des grands projets nationaux d'infrastructures. Il est composé des représentants des administrations locales concernées, des élus et des associations.

**M. le Préfet** donne la parole à Monsieur RODIER, Directeur Départemental de l'Equipement.

**M. RODIER** rappelle l'historique du projet de la RN 104 :

- une enquête d'utilité publique a eu lieu en 1997,
- une concertation importante a eu lieu avec les élus et les associations en 1998,
- le projet a été soumis au Conseil d'Etat,
- la DUP (déclaration d'utilité publique) a été signée en 1999 . Elle a prescrit un Comité de suivi pour contrôler les engagements de l'Etat.

#### **Présentation des engagements de l'Etat :**

**M. DICIANNI** présente les engagements de l'Etat tels qu'ils sont définis dans le "Dossier des Engagements de l'Etat" qui a été diffusé aux participants préalablement à la réunion. Ces engagements tiennent compte de la concertation de 1998.

#### ***En matière de bruit :***

La pose des enrobés phoniques sur l'A4 en 2000 et 2001 est un engagement pris dans le cadre de cette opération et dorénavant déjà mis en œuvre. L'Etat et la Région ont participé au financement du tronçon (Val-Maubuée - A104) au titre de la Francilienne.

Les objectifs de protections phoniques sur la RN 104 sont ceux liés à la transformation d'une voie existante : 65 dB(A) le jour et 60 dB(A) la nuit. Après la concertation, il a été décidé d'ajouter 13 000 m<sup>2</sup> de protections phoniques, ainsi qu'un enrobé peu bruyant sur l'ensemble du projet. Ainsi, avec ces moyens supplémentaires les 60 dB(A) de jour seront atteints presque partout.

Ces protections , décrites section par section par M. TAVENOT, figurent sur les documents remis à chaque participant.

#### ***En matière de protection de l'air :***

**M. DICIANNI** expose la méthode : on comparera la qualité de l'air après la mise en service de la RN 104 à l'état zéro mesuré en 1998 au niveau de l'école Marginea (qui avait montré que le point de mesure se comportait comme un site de fond de la région parisienne).

### ***Compensations boisées :***

Une surface de 6 ha de bois sera supprimée (Bois de Lognes, du Boulais, « le Parc aux Bœufs »). On prévoit des plantations en compensation (notamment dans les échangeurs d'extrémité) ainsi que les mesures suivantes:

- acquisition du « Parc aux Bœufs » en vue de son ouverture au public
- étude en association avec les partenaires (en ce qui concerne notamment la continuité boisée entre le bois des Berchères et la forêt Notre Dame).

### ***La protection de l'eau :***

Le projet prévoit la reprise complète du réseau d'assainissement :

A ce jour, il n'y a pas de traitement des eaux de surfaces provenant de la RN 104, qui sont rejetées sans régulation.

Le projet comprendra :

- des collecteurs entièrement neufs,
- un traitement des eaux,
- un régulation limitant les rejets à 1l/seconde/ha,
- le réseau sera équipé de vannes pour piéger les pollutions accidentelles.

Ainsi, on améliorera sensiblement la qualité des rejets dans l'environnement, malgré l'augmentation de la surface imperméabilisée.

***A propos de la faune,*** des clôtures seront posées au droit des zones boisées. Une étude sera entreprise sur l'aménagement du passage faune existant au sud de la RN4.

***A propos de la flore,*** une étude sera à menée pour définir les modalités de protection du secteur où a été identifiée la présence de falcaire commune.

### ***Les liaisons douces :***

**M TAVENOT** décrit les liaisons douces : les liaisons existantes au niveau de la rue de Maison Rouge, le long du boulevard de Courcerin et le long du boulevard de Beaubourg sont maintenues.

Les liaisons nouvelles consistent en particulier à relier la forêt du « Parc aux Bœufs » au cheminement existant au sommet de la butte de Pontault-Combault.

Des passerelles franchissant la RN 104 seront rétablies au mieux aux Berchères ainsi qu'au niveau du Morbras (cette dernière facilitera notamment les liaisons entre le lycée et le centre sportif intercommunal).

Le traitement des carrefours en entrées de ville sera étudié en accord avec les communes concernées.

L'étude du carrefour entre la rue de Maison Rouge et le Boulevard du Segrais est déjà lancée.

### **Aménagements paysagers :**

L'échangeur du Val Maubuée sera reboisé.

Le merlon du « Parc aux Bœufs » sera traité en reconstitution de lisière.

L'échangeur avec le RD 361, fera l'objet d'un aménagement qualitatif complet (cheminements piétons, écran anti-bruit, passerelles, bassins,...).

La butte entre la station Elf et l'école Marginéa sera replantée. Les peupliers d'alignement seront remplacés par des frênes.

Aux Berchères et à Pontillaut, les bermes seront traitées avec des plantations spécifiques pour préserver la diversité biologique.

L'échangeur avec la RN 4 sera complètement reboisé.

**L'architecture** des écrans et des ouvrages d'art, a été étudiée par le cabinet LAVIGNE. Le traitement défini est sobre et de qualité.

### **Monsieur le Préfet ouvre ensuite le débat avec l'ensemble des participants :**

**M. BERNARD, Maire-Adjoint d'EMERAINVILLE** indique que la zone "du Parc aux Bœufs" s'intègre dans une zone d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) et demande si des mesures particulières sont prévues dans ce cadre.

**La D.D.E.** indique que le déboisement du Parc aux Bœufs pour réaliser les travaux couvre 2 ha. L'ensemble du massif représente 50 ha. Il n'y a donc pas de mesures particulières prévues.

**M. le Préfet** fait remarquer qu'il faut porter une attention particulière à ce secteur.

**M. RODIER** déclare que cette question sera examinée avec la DIREN.

**M. VACHEZ** intervient au sujet du Parc aux Bœufs, en suggérant qu'en cas d'acquisition, la gestion soit confiée à l'ONF. Il faut rechercher le repreneur public.

Monsieur RODIER rappelle que cette acquisition est prévue par l'Etat . Il espère que cette acquisition se règlera à l'amiable. Ce parc sera ouvert au public.

**L'O.N.F.** indique que si l'opération s'inscrit dans une forêt domaniale, l'O.N.F. peut en assurer la gestion. C'est le Ministère de l'Agriculture qui serait acquéreur de cette forêt, au titre des compensations, sur des crédits du Ministère de l'Equipement.

**M. ROY** signale que quelques points dans les engagements de l'Etat pourraient être précisés dans des réunions locales. Il fait remarquer qu'il manque une protection phonique au droit du Parc aux Bœufs ainsi qu'au sud du Morbras. Il demande également un suivi de la qualité de l'air (suivi lichénique).

**La D.D.E.** répond que la protection phonique du "Parc aux Bœufs" est prévue et sera assurée par un merlon.



**Monsieur RODIER** précise qu'aucun tronçon ne sera livré à la circulation à 3 voies sans protections phoniques.

**M. ROY** signale que l'échangeur avec la RN 4 ne possède pas d'écrans anti-bruit

**La D.D.E.** précise que les écrans ont été dimensionnés pour protéger les secteurs habités seulement.

**M. le Préfet** indique qu'on regardera cela dans le détail.

**M. EBLE, Conseiller Général, Maire-Adjoint de Lognes** souhaite connaître la localisation du bassin d'orage. D'après la vue aérienne, il serait au sud de l'échangeur et non à l'intérieur de l'échangeur comme sur les plans remis ce jour.

**La D.D.E.** répond que la position exacte figure dans les dessins remis en séance et non sur la photo aérienne.

**M. EBLE** souhaite également connaître, sachant que les travaux sont prévus pour 10 ans, le phasage précis. Il ne voudrait pas que l'on installe la protection phonique en fin de réalisation soit 10 ans après les premiers travaux.

Concernant la conduite du chantier, il demande que des engagements soient pris pour le nettoyage des engins en sortie de chantier et le nettoyage des chaussées si elles sont souillées.

Pour les murs anti-bruit, leur traitement est satisfaisant du côté des voiries mais à l'arrière, ce n'est pas le cas. A Lognes, par exemple, il serait souhaitable qu'il y ait une concertation plus pointue avec les riverains pour connaître les localisations précises des aménagements.

Par ailleurs, les terrains d'EPAMARNE, au nord de la RN 104 ne sont accessibles que par le biais de l'aire de service qui disparaît. Les terrains intéressants pour la zone d'activité existante vont être enclavés. Il faudrait donc les désenclaver par une bretelle d'accès.

Enfin, concernant le bois de Lognes, des séquoias sont dans la partie qui va disparaître. Il demande s'ils peuvent être remplacés. Il souhaite également le rétablissement d'une placette de retournement.

**M. le Préfet** indique que les 13,5 millions d'Euros prévus cette année sont reportés à l'année prochaine (il n'y aura pas de travaux cette année).

**M. JEDRZEJEZYK, Conseiller Régional** signale que la Région est prête à mettre en place sa part de financement.

**M. RODIER** indique que l'opération est calée sur 2 contrats de Plan. Le 1<sup>er</sup> se terminera en 2007.

Cette opération est complexe. Le trafic est important : 100 000 véhicules/jour. Il faut toujours maintenir 2 fois x 2 voies en journée. Le chantier est donc difficile à gérer et de ce fait, long. Monsieur DICIANI indique qu'on traitera secteur par secteur sur l'ensemble des aspects : aménagements routiers, protections phoniques et paysagement.

Quant au traitement arrière architectural des murs anti-bruit, il sera réalisé en concertation avec les élus et les personnes que les élus souhaiteront inviter.

Pour ce qui concerne les terrains voisins de l'aire de service qui disparaît, il conviendra d'en reparler car ceux-ci sont grevés par des servitudes aéronautiques qui compromettent aussi bien leur accès que leur utilisation.

**M. VACHEZ** signale qu'il avait été dit que l'échangeur permettrait la desserte de ces terrains. De plus, il avait été demandé la suppression des servitudes.

**M. RODIER** indique qu'on en reparlera. Pour les séquoias, il confirme qu'il est d'accord ainsi que pour la placette de retournement.

**M. SARRE, Président de l'A.D.C.V.E.** fait remarquer qu'en 1997 et 1998, des mesures de bruit et des projections avaient été effectuées, par la D.D.E., pour estimer le bruit dans les années à venir. Son association veut de nouvelles mesures de bruit pour vérifier si les simulations sont exactes.

En ce qui concerne "Le Parc aux Bœufs", il est prévu un rehaussement de la butte et un écran anti-bruit de 2 m sur seulement 100 m. Il souhaite savoir pourquoi ces aménagements ne sont pas réalisés sur toute la butte. Les vents dominants viennent dans l'axe de l'A 104. Si un mur anti-bruit s'arrête dans Pontault-Combault, cela pose problème. Il faut donc prolonger le mur du Morbras jusqu'à l'échangeur avec la RN4.

**M. ROY** signale qu'il est nécessaire de prolonger le mur jusqu'à la RD 21 seulement car ensuite il existe des protections.

**M. SARRE** indique qu'il est prévu qu'un écran de 3,5 m à 5 m de haut longera le franchissement SNCF. En matière de liaisons douces, le tunnel est peu praticable car il est long, sombre et pas sécurisé. Si on le prolonge, il faut envisager des mesures de sécurisation comme l'éclairage.

Pour le "Parc aux Bœufs", au titre des compensations, il pensait qu'il était prévu du reboisement. Or, dans le cas présent, il s'agit du bois existant.

En ce qui concerne les réunions complémentaires, il y en a eu de nombreuses en 1998. Il souhaiterait davantage de réunions plénières.

Enfin, au sujet des terrains situés entre le rond-point du Boulevard de Beaubourg et de la station service, il s'étonne qu'il soit envisagé de les désenclaver sachant que le Président du Conseil Général s'inquiète déjà du développement de la logistique dans le Département.

**Monsieur RODIER** s'engage sur un résultat. La réglementation impose un seuil de 65 dB. Pour ce projet, on tendra vers 60 dB. On effectuera des mesures de bruit après la mise en service des aménagements. Cependant, 190 personnes ne pourraient pas bénéficier des 60 dB, mais ils seront en dessous du seuil des 65 dB.

Si les objectifs ne sont pas atteints, il précise que des travaux complémentaires seront réalisés.

Pour le "Parc aux Bœufs", la compensation sera constituée par l'ouverture du bois au public.

Pour les réunions complémentaires, il sera fait un examen plus détaillé avec chaque municipalité pour la mise au point des études.

Quant au développement de la zone d'activités, ce n'est pas l'objet du Comité de Suivi.

Enfin, en ce qui concerne le cheminement piétons, le projet prévoit de maintenir et d'allonger le passage sous la Francilienne ainsi que d'aménager un passage le long des voies ferrées en complément de celui

souterrain. Pour l'éclairage de ce cheminement, il est possible de le prévoir dans le projet mais il faut un gestionnaire pour l'entretien. Cela ne peut pas être l'Etat.

L'accès au Parc aux Bœufs devra faire l'objet d'une action commune EPA / ONF / DDE .

Il est enfin confirmé que la protection phonique de 2 m de hauteur s'étend bien sur l'ensemble de la butte du Champ Tortu.

**M. RODIER** confirme que le fonctionnement des dépendances et des ouvrages annexes ne dépend pas de la D.D.E. mais de la collectivité locale. Aussi, l'investissement ne sera réalisé que si une convention d'entretien est prévue avec la collectivité locale.

**Mme DELESSARD, Conseillère Générale** souhaite savoir si la base du chantier sera bien à Pontault-Combault, auquel cas, il faudrait que toutes les mesures soient prises pour la sécurité et la protection phonique devra être réalisée le plus tôt possible.

**La D.D.E.** confirme que la base du chantier est située sur Pontault-Combault.

**M. RODIER** précise que toutes les précautions seront prises afin que la base n'apporte pas de nuisances.

**M. de GUIBERT** indique que la base du chantier sera occupée par des bureaux. Il n'y aura pas de circulation de camions. Le stockage du matériel sera réduit et la base sera entourée d'une haie.

**M. ROY** estime qu'une étude complémentaire est à réaliser concernant les liaisons douces et les piétons. Il trouve que l'acquisition du "Parc aux Bœufs" est intéressante à condition que l'on puisse y aller. Il faut donc un passage vers le "Parc aux Bœufs" du côté nord d'Emerainville. Il est également nécessaire que ce bois soit rattaché à la charte forestière.

**M. ROY** signale qu'il faudrait aussi une liaison avec le bois Notre-Dame.

**M. RODIER** déclare que seul ce qui peut relever de l'opération sera pris en charge. Sinon, il faudra trouver un autre maître d'ouvrage.

**M. ROY** estime qu'il s'agit bien d'une conséquence de l'opération. C'est un rattrapage d'erreur passée. Pour Roissy, il n'y a pas de rétablissement de voies douces.

**M. IGLESIAS, Maire-adjoint de ROISSY-EN-BRIE** confirme qu'il faudra assurer des liaisons douces notamment vers Pontault-Combault et la gare. Ce point devra être examiné au cours des réunions locales.

**M. RODIER** fait remarquer que le projet a été bien enrichi à la suite de la concertation menée depuis 1998. Il a été intégré dans le projet beaucoup des souhaits des uns et des autres. Il ne pourra donc pas être ajouté des opérations à la marge car le financement ne pourra pas être obtenu.

**M. ROUSSEAU, A.C.D.V.E. de PONTAULT-COMBAULT** demande de prévoir la protection des élèves se rendant à vélo dans les établissements scolaires. De plus, il signale que la vitesse va être augmentée et qu'il n'y a pas de contrôle de vitesse sur le secteur. Enfin dans le secteur, il y aura des personnes qui n'auront pas de protections phoniques (au nombre de 190).

**M. de GUIBERT** rappelle que l'engagement réglementaire est 65 dB(A) le jour et 60 dB(A) la nuit. Pour le projet, les résultats seront le plus souvent au-delà (60 le jour, 55 la nuit) mais cela ne sera pas possible

partout. Effectivement, 190 personnes ne pourront pas en bénéficier mais elles seront malgré tout sous le seuil de 65 dB(A) et donc conformes à la loi.

**M. RODIER** fait remarquer, que s'agissant de la vitesse, c'est le comportement des automobilistes qui est en cause. Ce n'est pas le maître d'ouvrage de l'opération qui est responsable. Les contrôles de vitesse ne font pas partie des engagements de l'Etat.

**M. ROUSSEAU** indique qu'il faudrait ajouter des caméras et des contrôles électroniques dans la réalisation de l'ouvrage.

**M. de GUIBERT** signale que le projet va améliorer la sécurité routière car le profil n'est actuellement pas aux normes. Il sera adapté aux conditions de circulation. Actuellement, il existe un trafic parasite aux heures de pointe à l'intérieur des réseaux locaux qui devrait diminuer avec les aménagements futurs puisque le trafic sera plus fluide sur la Francilienne.

**M. JEDRZEJEZYK** demande, si au titre de l'Aménagement du Territoire de la Région Ile-de-France, ce projet n'obère pas la tangentielle ferrée.

**M. RODIER** confirme que le projet est compatible avec les projets de tangentielle.

**Le représentant de l'Association Seine-et-Marne Environnement** demande, que dans le cadre du phasage des travaux, il soit donné priorité à la protection phonique.

**M. VACHEZ** signale, qu'au moment de l'enquête publique, il y a eu un oubli concernant l'ouvrage n° 5 sur la voie ferrée. Il n'y est pas prévu de protection phonique bien qu'il y ait une aire des gens du voyage.

**La D.D.E.** répond que c'est exact car cela n'a jamais été évoqué.

**M. RODIER** déclare que ce point sera examiné.

**M. BERNARD, Maire-adjoint d'EMERAINVILLE** souhaiterait qu'on s'oriente vers autre chose qu'une augmentation de la capacité routière.

Pour le franchissement de la voie ferrée PARIS-BALE, il demande quelle est la hauteur totale de l'ouvrage car cela paraît beaucoup.

Concernant la loi sur l'eau, qu'en est-il du rapport du Commissaire-Enquêteur ?

Par ailleurs, l'ouverture au public d'un bois existant n'est pas une compensation. C'est le reboisement d'un terrain dont les arbres ont disparu qui constitue une compensation.

Enfin, concernant la Z.A.C. PARIS-Est, le projet propose un rond-point avec deux passages à niveaux. Cela ne paraît pas la meilleure solution. Il serait bon de décaler le rond-point plus à l'est.

**M. RODIER**, concernant le dernier point, reconnaît que le projet actuel n'est pas satisfaisant.

**La D.D.E.** répond sur les autres points :

La hauteur totale de l'ouvrage franchissant la voie ferrée, y compris les protections phoniques est de 12 mètres.

Pour ce qui concerne la loi sur l'eau, le Commissaire-enquêteur a transmis son rapport récemment.

**M. VAILLANT** signale que le dépassement du délai d'un mois pour produire les conclusions de l'enquête n'est pas sanctionné.

**M. EBLE** intervient sur le désenclavement du terrain. Il ne s'agit pas de créer une zone d'activités car elle existe. C'est la Z.A.C. PARIS-EST. Des entreprises veulent s'installer notamment la R.A.T.P. pour un dépôt d'autobus. Il ne s'agit pas de logistique. Il demande également que contact soit pris pour le rétablissement de la ligne de bus n° 321.

**M. RODIER** s'engage à prendre contact avec la R.A.T.P.

**La Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt** demande ce qui va être fait pour les compensations boisées.

**M. RODIER** espère acquérir "le Parc aux Bœufs" à l'amiable sinon il sera procédé à l'expropriation.

**M. IGLESIAS, Maire-adjoint de ROISSY** souhaite savoir quels seront les itinéraires de la déviation.

**La D.D.E.** indique que, pendant les travaux, il sera maintenu 2 x 2 voies sur la Francilienne. Exceptionnellement, il faudra la fermer la nuit et faire des itinéraires de déviations.

**M. RODIER** précise qu'elles seront ponctuelles et limitées dans le temps, la nuit.

**La D.D.E.** donne connaissance du déroulement des travaux. Ils se réaliseront sur 2 contrats de plan. Ils démarreront par le nord et descendront vers le sud.

Le démarrage en 2003 s'effectuera par le nœud de Val-Maubuée. La durée prévue est de 2 ans à 2 ans ½.

Les premiers travaux concerneront les élargissements des ponts de A4.

Ensuite, réalisation des collectrices entre le nœud du Val Maubuée et l'aérodrome.

Puis, l'élargissement à 2 x 3 voies à Emerainville et à Croissy-Beaubourg ainsi que la construction de 2 ouvrages sur la voie ferrée avec les protections phoniques d'Emerainville.

Enfin, la station service sera fermée et déplacée à Pontault-Combault.

Au 13 ème Plan : giratoires et fin des travaux. Le phasage n'est pas encore arrêté.

**M. BERNARD, Maire-adjoint de EMERAINVILLE** demande si dans l'axe de l'aérodrome, il est prévu de rester à 2 x 2 voies. Le trafic est plus intense à cet endroit.

**La D.D.E.** répond qu'à cet endroit la largeur des chaussées sera portée à 4 x 2 voies en comptant les collectrices.

**M. ROY** signale, qu'au titre de la Loi sur l'Eau, il faut que les bassins de rétention soient de qualité.

**La D.D.E.** répond que les bassins seront étanchés avec une bâche. Mais avec le traitement paysager, ils s'inséreront dans l'environnement.

M. RODIER déclare que contact sera pris avec les municipalités pour la mise au point fine des projets (entrée de ville). Il propose une réunion dans 2 ans, lorsque les travaux seront bien engagés.

M. ROY trouve cette date trop éloignée et souhaite qu'une nouvelle réunion soit organisée pour la présentation des dispositifs de protection de l'environnement de la partie nord du projet, par laquelle les travaux démarreront, avant leur approbation définitive. Monsieur ROY pense que vu la longue durée du chantier, il devra y avoir plus de réunions du Comité de Suivi que strictement prévues par les textes.

M. RODIER lui donne son accord sur ce point.

M. RODIER conclut cette réunion en proposant de se rencontrer dans un an, dans le respect du calendrier du Comité de Suivi.

Le Préfet,



Bernard COQUET